

Dénomination sociale
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de euros
Siège social :

EN COURS DE CONSTITUTION

Le soussigné :

Associé unique personne physique
M. ... (nom, prénoms)
Demeurant à ... (adresse)
Né le ... à
De nationalité

Ou :

Associé unique personne morale
La société ... (dénomination sociale)
Forme juridique
Au capital de euros
Ayant son siège social à ...
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS
Représentée par agissant en qualité de ... ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes

a désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société ..., le premier président de la Société, conformément à l'article ... des statuts de ladite société.

I – Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société :

M. demeurant à (ou : la Société ..., représentée par M.) pour une durée indéterminée ou pour une durée de ... ans

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III – Rémunération du président

La rémunération du président est fixée selon les modalités suivantes : ...

Ou :

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à

Le ...

En autant d'exemplaires que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.:

2 exemplaires sont nécessaires pour l'immatriculation de la société.

Signature de l'associé unique:

L'associé unique signe l'acte ainsi que le président non associé, ce dernier devant précéder sa signature de la mention manuscrite «lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président».